



Revenir sur signatures d horaires

Par **gerard 42**, le **08/02/2010** à **08:29**

Bonjour, rncharcutier dans une moyenne entreprisernmon patron afin de couper a mes demandes de reglements d heures supplementaires(40 par mois)rnme fais signer des heures (151) rnje n ai pas acces a cette feuille d horaire puisqu il me la retire une fois signeerncomment puis contester ce fait?rnet comment les prudhommes pourraient juge ces pratiques malhonnetesrnmrci de vos precieux conseils rnbien a vousrngerard

Par **Cornil**, le **10/02/2010** à **16:03**

Bonjour gerardrnrnJe ne vois pas d'autre solution pour toi que de refuser dorénavant de signer ces feuilles! rnUn recours aux prud'hommes pour toi serait difficile sinon... rnBon courage et bonne chancernrnCornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)